

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 167

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Maillane - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2017 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.52**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 27 février 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2017 avec la commune de Maillane pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 1.856.459 €HT pour une subvention totale de 1.485.167 €

A ce titre, la première tranche de ce programme 2015 a fait l'objet d'une subvention de 426.240 € pour un programme de travaux de 532.800 €HT, lors de la Commission Permanente du 27 février 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Maillane pour la tranche 2016 du contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2017).

L'opération prévue au titre de la tranche 2016 de ce contrat est la suivante :

- REHABILITATION DU COURS JEANNE D'ARC

Le cours Jeanne d'Arc constitue l'une des deux artères principales du territoire de la commune de Maillane.

En effet, située en plein centre du village, elle fait office de boulevard périphérique et il est impossible de se déplacer au cœur de la ville sans l'emprunter.

Or, cette artère ancienne est confrontée à de nombreuses casses qui nécessitent des réparations ponctuelles. De plus, ses réseaux notamment en eau et assainissement n'ont pas été refaits depuis plusieurs décennies.

Compte tenu de cette situation, la commune de Maillane envisage de procéder à la réfection de cette rue afin d'améliorer la circulation de ses usagers.

Les travaux à réaliser consisteront principalement à remettre en état les réseaux délabrés : assainissement, adduction d'eau potable, EDF, télécoms, éclairage public et pluvial.

Le coût global de cette rénovation, prévu de 2016 à 2017, est estimé à 1.323.659 €HT, dont 1.000.000 €HT pour la tranche 2016.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 s'élève à 1.000.000 €HT.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.058.927 € dont 800.000 € pour la tranche 2016.

---oOo---

La participation globale du Conseil Départemental pourrait être fixée à 800.000 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Maillane, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 800.000 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2017, soit une dépense subventionnable de 1.000.000 €HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Maillane la convention de partenariat (avenant n°1 au contrat départemental) définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 1.485.167 € engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015-10127U au profit de la commune de Maillane, en application de la délibération de la Commission Permanente n°95 du 27 février 2015.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL